

# INFO SARTEC

## MOT DU PRÉSIDENT



© ROBERT ETCHERRY

À la fin novembre et de concert avec l'UDA (Union des artistes) et l'ARRQ (Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec), la SARTEC participera aux prochaines audiences du CRTC, une chance incontournable d'expliquer nos inquiétudes et de préciser en détail nos demandes en ce qui a trait aux renouvellements des licences de tous les grands groupes de télédiffuseurs francophones privés (Bell Média, Québecor Média, Groupe V, Corus et Télétoon).

Ces audiences qui surviennent après l'importante révision du cadre réglementaire amorcée à la suite des consultations publiques *Parlons Télé* (Let's Talk TV), auront une importance cruciale pour l'avenir de notre système télévisuel francophone.

### TOUS RÉCLAMENT DES ASSOUPLISSEMENTS RÉGLEMENTAIRES...

Rappelons que le CRTC a donné le coup d'envoi l'année dernière à une révision en profondeur de sa réglementation, en éliminant notamment certains quotas de diffusion de contenu canadien et en mettant un terme à la protection des genres des services spécialisés. Le CRTC proposait alors une approche basée sur les dépenses plutôt que des quotas et prétendait ainsi

## AUDIENCES DU CRTC SUR LE RENOUELEMENT DES LICENCES DES RADIODIFFUSEURS QUÉBÉCOIS

favoriser la qualité au détriment de la quantité, afin de faire rayonner nos productions à l'étranger.

La politique élaborée dans les conclusions de *Parlons Télé* témoignait d'une nette volonté de déréglementer. Principalement axée sur les problèmes de la télévision anglophone, elle répondait fort mal à la spécificité de notre secteur qui fait pourtant face à une foudrante de défis : morcellement des auditoires, réduction des budgets, etc.

Si le CRTC escomptait qu'en contrepartie de ces déréglementations, les diffuseurs préserveraient les fonds destinés aux Dépenses en émissions canadiennes (DÉC) et en Émissions d'intérêt national<sup>1</sup> (ÉIN), il n'a cependant formulé aucune règle précise à cet effet. Or, dans leurs demandes de renouvellement de licences, tous les groupes francophones réclament au contraire de réduire ou d'éliminer carrément nombre des exigences qui faisaient auparavant partie de leurs conditions de licences. Corus, Québecor et V proposant même que soit éliminée toute obligation en matière d'ÉIN.

Certes, les demandes des différents groupes varient, mais tous réclament des assouplissements réglementaires, en affirmant généralement que cela sera sans effet et qu'ils continueront à offrir une importante programmation de productions originales de langue française.

Ainsi, le groupe Bell Média, qui chapeaute Canal D, Canal vie, Cinépop, Investigations, Vrak, Super écran, RDS et RDS Infos, bien qu'ayant connu d'excellents résultats financiers au cours des cinq

*Suite à la page 3*

<sup>1</sup> Les émissions d'intérêt national regroupent les dramatiques, documentaires, variétés et arts de la scène.

## SOMMAIRE



### VIE ASSOCIATIVE

- 2 Nouveaux membres
- 2 Avis de recherche
- 2 Tournées d'auteurs et de réalisateurs québécois
- 3 L'AGA de la SARTEC
- 18 Nos membres à l'honneur

### ENTREVUE

- 4 Spécial rentrée télévision

### MÉMOIRE CONJOINT

- 9 Renouvellement de la politique culturelle du Québec
- 10 Renouvellement des licences de télévision

### BRÈVES

- 16 SODEC : Avis à la clientèle
- 17 L'inis, mutuelle de formation du secteur audiovisuel
- 17 Prix Écrans canadiens
- 17 RIDM : prévente
- 17 Campagne de sociofinancement : François Barbeau - le livre
- 17 Éléphant, la mémoire du cinéma québécois
- 19 Prix SARTEC : Guillaume Harvey
- 19 Formations 2016-2017

### CHRONIQUE DE LA CAISSE

- 20 Première maison : sommes-nous prêts financièrement?

## ■ Nouveaux membres

Depuis notre dernier numéro (juillet 2016), nous comptons les nouveaux membres suivants :

- Gabriel Allard-Gagnon
- Hugues Bélanger
- Emma Berthou
- Thierry Blanchet
- Lili Boisvert
- Patrice Bonneau
- Mathieu Charlebois
- Christine Chevarie
- Nicolas Circé
- Marc Delafontaine
- Maxime Desjardins
- Marie-Josée Després
- Manon Dionne
- Tristan Dubois
- Mélanie Dubreuil
- Maryse Dubuc
- Marc-Antoine Fortier
- Marie-Claude Fournier
- Sébastien Fréchette
- Mathieu Genest
- Réal Godbout
- Stéphane Ilinski
- Michel Juneau Katsuya
- Edward Kay
- Audrey Lacasse
- Marc Lebel
- Marie-Ève Lemieux-Potvin
- David Michaël
- François Morin
- Véronique Paquette-Corriveau

- Justine Philie
- Sybille Pluvinage
- Marie-Claude Poirier
- Marie-Hélène Poitras
- Catherine Proulx
- Frédéric Rioux
- Anie Pascale Robitaille
- Martin Vachon

## MEMBRE STAGIAIRE

- Marilise Aubry
- Tamara Lagrandeur

## ■ Avis de recherche

Nous avons des redevances versées par les producteurs privés ainsi que des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Bernard Devlin, Succession Raymond Garceau, Succession Noël Vallerand, Émile Asselin, Pierre David, Arlette Dion, Gilles Élie, Jacques Paris, Jean-Marie Poirier.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec [Rosilien Sénat Millette](mailto:Rosilien.Sénat.Millette@infoartecc.ca) au (514) 526-9196.



# TOURNÉES D'AUTEURS ET DE RÉALISATEURS QUÉBÉCOIS

Grâce à une subvention du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), l'AIEQ offre à ses membres la possibilité de recevoir un auteur ou un réalisateur québécois dans leur université. Ce programme permet de mieux faire connaître les auteurs québécois et d'assurer une plus grande diffusion de leurs œuvres dans les universités hors Québec. Les demandes de soutien à l'organisation de tournées peuvent être présentées en tout temps!

Pour en savoir plus : [www.aieq.qc.ca/programme-de-tournees-dauteurs-quebecois](http://www.aieq.qc.ca/programme-de-tournees-dauteurs-quebecois)

Société des auteurs de radio, télévision et cinéma

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet  
Montréal, (Québec) H2L 2Y6  
Téléphone : 514 526-9196  
Télécopieur : 514 526-4124  
[information@sartec.qc.ca](mailto:information@sartec.qc.ca)  
[www.sartec.qc.ca](http://www.sartec.qc.ca)

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TVA, TVOntario, TV5, l'ONF, l'ANDP et l'AQPM (APFTQ).

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

[Mathieu Plante](#)

VICE-PRÉSIDENTE

[Joanne Arseneau](#)

TRÉSORIER

[Luc Thériault](#), délégué des régions

SECRÉTAIRE

[Michel Duchesne](#)

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

[Michelle Allen](#)

[Huguette Gervais](#)

[Martine Pagé](#)

[Marc Roberge](#)

[Anita Rowan](#)

## SECRÉTARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

[Yves Légaré](#)

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN RELATIONS DE TRAVAIL

[Angelica Carrero](#)

CONSEILLÈRES RELATIONS DE TRAVAIL

[Roseline Cloutier](#)

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

[Odette Larin](#)

ADMINISTRATEUR

[Rosilien Sénat Millette](#)

TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION JURIDIQUE

[Anne-Marie Gagné](#)

[Jessica Bénard](#)

COMMIS COMPTABLE

[Jun Li](#)

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

[Jeannine Baril](#)

[Ginette Giguère](#)

COMMIS DE BUREAU

[Alice Andrieu](#)

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

[Manon Gagnon](#)

CONCEPTION GRAHIQUE ET INFOGRAPHIE

[M.-Josée Morin](#)

## APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

## MOT DU PRÉSIDENT

### AUDIENCES DU CRTC SUR LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES DES RADIODIFFUSEURS QUÉBÉCOIS

*Suite de la Une*

dernières années, et tout en s'engageant à dépenser 32 % de ses revenus bruts en émissions canadiennes, veut réduire à 5 % son engagement relatif aux ÉIN et souhaite que le [CRTC](#) supprime l'exigence actuelle de diffuser 104 heures d'émissions canadiennes originales de langue française.

Pour sa part, le groupe [Corus](#), qui jouit aussi d'une excellente situation financière, ne croit pas nécessaire d'être astreint à des exigences en matière d'ÉIN pour ses chaînes [Historia](#) et [Séries +](#) et demande que soit retirée l'obligation qui lui est faite de dépenser 1 500 000 \$ en dramatiques de langue française et 3 500 000 \$ en doublage pour [Séries +](#). [Corus](#) veut séparer [Disney](#) et [Teletoon](#) du groupe de langue française et ne plus être tenu de maintenir une participation québécoise dans la prise de décision de ce dernier diffuseur.

[Québecor Média](#) (TVA, AddikTV, Casa, Moi & cie, Youpa ainsi que LCN et TVA sports) affirme que « ... les entreprises médias n'ont jamais été aussi bouleversées au niveau de la rentabilité qu'elles le sont aujourd'hui. » et demande, par conséquent, que les DÉC soient calculées sur un pourcentage des dépenses de programmation de l'année en cours plutôt que sur les revenus de l'année précédente. [Québecor](#) propose, en plus de réduire le rapport DÉC/dépenses de programmation de 80 % à 70 % par rapport à la présente période, sans prendre, par ailleurs, aucun engagement au chapitre des ÉIN.

**NOTRE SYSTÈME DE RADIODIFFUSION POURRAIT  
ESSUYER DES PERTES CONSIDÉRABLES, TANT PAR  
LA QUANTITÉ D'ÉMISSIONS CANADIENNES QUE  
PAR LEUR QUALITÉ.**

Le [Groupe V](#) (V, Musimax et Musique Plus), qui grâce à l'abolition des genres a pu transformer en généralistes ses deux services spécialisés en musique, diffusant maintenant des séries, des films et des télé-réalités, souhaite dorénavant être libéré de l'obligation de diffuser, en moyenne et sur une base annuelle, cinq heures d'émissions prioritaires canadiennes par année, mais propose uniquement une condition de licence établissant un pourcentage de dépenses en programmation du groupe.

Alors que l'impact des décisions de l'an dernier se fait déjà sentir dans la programmation des différents services, l'acceptation des demandes des diffuseurs par le [CRTC](#) n'augurerait rien de réjouissant : notre système de radiodiffusion pourrait essuyer des pertes considérables, tant par la quantité d'émissions canadiennes que par leur qualité.

Pour la [SARTEC](#), l'[UDA](#) et l'[ARRQ](#), l'avenir n'est pas dans la déréglementation, bien au contraire. Il est plutôt dans la réglementation des nouvelles plateformes et leur mise à contribution. Quant aux plateformes traditionnelles, le [CRTC](#) doit maintenir des exigences élevées en matière de DÉC et d'ÉIN. Nous veillerons au grain et vous tiendrons informés de la suite des choses.

Nos cinq mémoires conjoints ainsi que des résumés sont actuellement disponibles sur le [site Web de la SARTEC](#).

—Mathieu Plante

# L'AGA DE LA SARTEC

## À INSCRIRE À VOTRE AGENDA...

**Le dimanche, 27 novembre 2016, à 14 H**

À L'INSTITUT DE TOURISME ET  
D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC (ITHQ)

Salle Saint-Louis, 6<sup>e</sup> étage,

3535, rue Saint-Denis, Montréal (métro Sherbrooke)

## À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SARTEC

La journée débutera par deux ateliers : Écrire dans la durée et l'État des négociations en doublage. Suivra un déjeuner vers 12 h 30. Le programme complet de la journée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée vous parviendront début novembre et seront disponibles dans notre site Internet dans la section sécurisée « Mes messages » et dans la rubrique « Nouvelles ».

Inscription : 9 h

Ateliers : 9 h 30 à 12 h 30

**Écrire dans la durée (9 h 30 à 12 h 15)**

Sur le ton de la conversation, des auteurs de différents horizons sont invités à répondre à des questions sur leur métier, leur approche de l'écriture, leur processus créatif, le choix de leurs sujets, leurs rapports aux personnages, leurs expériences bonnes et mauvaises, la structure de travail (écriture solo, showrunning, etc.) et leur implication dans la production, leurs relations avec les autres auteurs, les réalisateurs, producteurs, diffuseurs, etc.

**État des négociations en doublage (10 h 30 à 12 h 15)**

Alors que l'entente collective est échue depuis bientôt deux ans, et que la SARTEC a déposé ses dernières propositions en avril dernier, les négociations demeurent au point mort et les procédures de griefs déposées relativement aux adaptateurs employés suivent lentement leurs cours.

Le comité de négociation veut faire le point avec les membres sur la situation, les différents enjeux, les diverses propositions échangées et prendre le pouls de l'assemblée sur la suite.

Brunch : 12 h 30

Il est offert aux membres qui s'inscriront au préalable.

Assemblée générale : 14 h

Ouvert aux membres et aux non-membres

Prière d'informer le Secrétariat de la SARTEC de votre présence

Par téléphone : 514 526-9196

Par télécopieur : 514 526-4124

Par courriel : [information@sartec.qc.ca](mailto:information@sartec.qc.ca)

## ENEZ NOMBREUX...

# SPÉCIAL RENTRÉE

# TÉLÉVISION

Comme par le passé, nous avons soumis aux auteurs des nouveautés télé de la saison 2016-2017 notre questionnaire maison. Voici leurs réponses.

Malheureusement, il nous a été impossible de joindre Luc Dionne (*District 31*), Serge Boucher (*Feux*), Kim Lizotte et Louis Morissette (*Les Simone*), Benoit Pelletier (*Conseils de famille*), Jacques Savoie (*Mirador*), et Isabelle Langlois (*Lâcher prise*).

## ■ L'ÉCHAPPÉE Michelle Allen

Pouvez-vous nous résumer brièvement vos séries ?

*L'échappée* est une série annuelle tournée en partie au Bic dans un décor grandiose. En arrière plan, la vie d'un centre jeunesse, en avant-plan, une enquête policière.

Depuis le jour 0, le sentiment de piétiner avec mes Doc Martens un univers complexe et explosif, celui de la DPJ, cette « para-justice » méconnue et mal aimée.

Un projet qui n'entre dans aucune grille : trop de jours de tournage, trop de locations, trop de scènes, trop d'action. Des réécritures innombrables. Des acteurs jeunes et sans expérience qui sont des pivots de l'action. Des tournages extérieurs dans des conditions météo apocalyptiques.

Et pourtant, l'écriture des 24 épisodes achève, l'histoire se boucle de partout, les jeunes existent et une directrice de Centre jeunesse que je croise dans un super marché me dit : Ta Claudie, elle est tellement juste.... J'en ai deux comme elle qui viennent de rentrer à mon centre.

Dans les *how to* de scénarisation, il est rarement question de la part du miracle : un producteur qui y croit, une réalisatrice qui a des couilles de gars, des acteurs qui plongent et qui en redemandent.

## MICHELLE ALLEN

### TÉLÉVISION

- [L'échappée](#)
- [Mort en service](#)
- [Lien fatal](#)
- [Pour Sarah](#)
- [Vertige](#)
- [Destinées](#)
- [Le 7<sup>e</sup> round](#)
- [Au nom de la loi](#)
- [Un tueur si proche](#)
- [Délirium](#)
- [L'or](#)
- [Tribu.com](#)
- [Diva](#)
- [Graffiti](#)
- [Lobby](#)
- [L'or et le papier](#)
- [Tandem](#)
- [D'amour et d'amitié](#)
- [Moïse](#)

### CINÉMA

- [Dans l'ombre des Shafia](#) (documentaire)
- [La ligne brisée](#)



© PATRICK SANSFAÇON

## ■ PRÉMONITIONS

[Patrick Lowe](#)

Pouvez-vous nous résumer brièvement votre série télé?

Clara Jacob, une mère de famille en apparence ordinaire, souhaite le meilleur pour ses enfants Arnaud et Liliane, et ses petits-enfants, Félicia et Romain. Comble de bonheur – ou de malheur – les Jacob ne sont pas comme les autres. Chacun d’eux possède un don. Ces êtres hors du commun ont appris à taire leur différence et à se dissimuler parmi la population. Mais il est difficile, voire impossible pour eux, de ne pas utiliser leurs dons. Parce qu’ils sont différents, ils font peur, on les évite et certains veulent même les éliminer.

Qu’est-ce qui a été le plus formateur pour vous dans l’exercice de votre métier d’auteur?

J’ai fait le programme long de L’inis en 1999 (documentaire, télévision et cinéma). C’est une formation complète qui m’a beaucoup apporté. Depuis, j’ai suivi plusieurs ateliers. Je suis allé faire le séminaire de Robert McKee il y a deux ans à New York. Ça a été très formateur. J’ai lu plusieurs ouvrages sur le sujet, mais je trouve que la lecture de scénarios demeure une des meilleures façons d’apprendre notre métier.

Avez-vous des « exercices » « jeux » de créativité que vous faites à certains moments de l’écriture pour ouvrir des pistes ou régler certains problèmes?

Lorsque j’ai un blocage, je vais faire du sport. J’aime le jogging. C’est généralement rendu au 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> kilomètre que les idées me viennent. Sinon, je fais de la recherche et tente d’en apprendre un peu plus sur l’univers dans lequel mes personnages évoluent. Mais la façon plus efficace demeure selon moi les *brainstorms*! Malheureusement, le manque de temps et d’argent nous empêche d’en faire plus souvent au Québec. J’ai lu que pour la série *Breaking bad*, chaque épisode se construisait sur une période de 15 jours de *brainstorm*! 15!! Lorsque j’écrivais pour *Toute la vérité*, on se considérait chanceux d’en avoir deux ou trois. Ça fait, selon moi, toute la différence.

Avez-vous le sentiment que la scénarisation est un métier méconnu des spectateurs? Des chroniqueurs? Des critiques?

Je crois que le métier d’auteur est assez connu en télévision. C’est le seul endroit où on retrouve des « auteurs vedettes ». Mais puisque le médium de la télé tend de plus en plus à ressembler au cinéma, les réalisateurs prennent de plus en plus de place. J’ai même vu dernièrement une critique d’une émission qui parlait de la série du réalisateur sans mentionner l’auteur. J’espère que c’est un simple oubli et non une tendance lourde...

L’écriture d’un scénario appelle beaucoup de commentaires à toutes ses étapes du processus avant de passer à sa réalisation - croyez-vous qu’il soit possible de rester ouvert aux

## PATRICK LOWE

### TÉLÉVISION

- [Prémonitions](#)
- [Mémoires vives](#)
- [Toute la vérité](#)
- *Providence*
- *Watatatow*
- *Amélie et compagnie*
- [Les Argonautes](#)
- *Allô Pierre-L’eau*
- *Sam Chicotte*
- *Kaboum*
- *Ramdam*
- *Macaroni tout garni*
- *Dominic et Martin*
- *Coroner*
- *Option séduction* (INIS)

### CINÉMA

- *Rien à déclarer* (MM)
- *Saop Opera* (CM)
- *Passionato* (CM - INIS)
- *Rêves de fortune* (CM documentaire - INIS)

### EN DÉVELOPPEMENT (LM)

- *Le joueur de piano*
- *Pour qui sonne le verglas*
- *Le transformiste* (*La vie de Guilda*)
- *Vinland*



© SOPHIE MILLETTE

commentaires sans s’éloigner de sa propre vision? Comment réagissez-vous quand on vous demande de sacrifier des choses auxquelles vous êtes particulièrement attachés (*kill your darlings*)?

L’important c’est d’être au service de l’histoire. Tout va tellement vite en télé. Le regard d’une bonne scripte-éditrice est essentiel! C’est vrai que parfois il faut se battre pour faire passer des idées. Mais il faut toujours demeurer prêt à faire des compromis. Un auteur de télé qui n’a aucune ouverture à la critique ou aux accommodements devrait écrire des romans.

## ■ MES PETITS MALHEURS

[Jean-François Léger](#)

Pouvez-vous nous résumer brièvement votre série télé?

[Mes petits malheurs](#), c’est le regard nostalgique et humoristique d’un adulte dans la quarantaine sur son adolescence dans les années 80. Cette jeunesse a été ponctuée d’énormes mini-drames naïfs qui sont devenus, avec le recul, de beaux souvenirs.

Quelle situation ou personnage vous a donné le plus de fil à retordre durant l’écriture? ▶

# SPÉCIAL RENTRÉE TÉLÉVISION

Suite de la page 5

Le personnage de Claude Dubé, le père de famille, était le plus complexe à rendre. Père autoritaire et pourvoyeur des années 80, il incarne la discipline et l'ordre. Aux yeux du héros (Jeffy 13 ans) son père est un pèteur de ballonne professionnel, mais l'adulte que Jeffy est devenu et qui nous raconte l'histoire, doit à son tour faire preuve de discipline avec ses propres enfants. Avec le recul, il comprend mieux les motivations de son père. La difficulté était de bien faire ressortir les deux facettes du personnage du père pour qu'on puisse s'y attacher et s'identifier.

Qu'est-ce qui a été le plus formateur pour vous dans l'exercice de votre métier d'auteur? Les scripts-éditeurs, la littérature, la lecture de scénarios ou de livres sur la scénarisation?

Un bon script-éditeur est toujours d'une aide immense, mais parfois, la « vraie vie » nous donne les meilleures idées.

Avez-vous des « exercices » « jeux » de créativité que vous faites à certains moments de l'écriture pour ouvrir des pistes ou régler certains problèmes?

Pas vraiment. La discussion avec l'entourage, le ou la script-éditeur et la productrice sont souvent suffisants. Parfois, les comédiens nous proposent aussi des pistes intéressantes sur leur propre personnage.

Avez-vous le sentiment que la scénarisation est un métier méconnu des spectateurs? Des chroniqueurs? Des critiques?

De moins en moins. Je crois que les gens en général comprennent l'importance du texte dans une série télé ou dans un film. Par contre, ce qu'ils ignorent, c'est la différence de moyens entre une série américaine disponible sur Netflix et une série québécoise disponible sur Tou.tv. S'ils savaient ce qu'on réussit à faire avec le peu de moyens qu'on a, ils réaliseraient le talent de nos artisans de la télé.

## JEAN-FRANÇOIS LÉGER

### TÉLÉVISION

- [Mes petits malheurs](#)
- [Bye Bye](#) (6 éditions)
- [Les Parent](#)
- [Un gars, une fille](#)
- [Dans une galaxie près de chez vous](#)
- [Catherine](#)



GRACIEUSETÉ

L'écriture d'un scénario appelle beaucoup de commentaires à toutes ses étapes du processus avant de passer à sa réalisation - croyez-vous qu'il soit possible de rester ouvert aux commentaires sans s'éloigner de sa propre vision? Comment réagissez-vous quand on vous demande de sacrifier des choses auxquelles vous êtes particulièrement attachés (*kill your darlings*)?

Avant de m'opposer à un changement, j'essaie de comprendre ce qui dérange le lecteur ou la lectrice. Parfois, ce qu'on nous demande de couper n'est pas nécessairement le nœud du problème. On peut réussir à sauver nos coups de cœur quand ils sont bien intégrés à l'intrigue. Par contre, si c'est une digression de l'auteur, il faut savoir le reconnaître et se ranger. Par définition, l'auteur ne doit pas avoir trop d'égo et être au service de l'histoire.

### ■ ÇA DÉCOLLE

[Daniel Langlois](#) et [David Leblanc](#)

Pouvez-vous nous résumer brièvement votre série télé?

« [Ça décolle](#) » est une *sitcom* à sketches se déroulant à bord d'un avion de ligne. Chaque semaine, trois invités vedettes se joignent à l'équipage de l'avion (pilote, copilote et agents de bord) pour s'envoler vers différentes destinations. Chaque émission comprend trois vols distincts dans lesquels les invités vedettes interprètent chaque fois de nouveaux passagers. Un huis clos humoristique où des gens de toutes origines et classes sociales se côtoient le temps d'un vol!

Quelle situation ou personnage vous a donné le plus de fil à retordre durant l'écriture?

Le copilote Mohammed est né au Québec de parents d'origine algérienne. Il fait équipe avec le commandant Richard Lachance, homme d'une autre époque à la langue bien pendue. C'est un homme attachant et sans malice, mais aux connaissances assez limitées sur les cultures « étrangères ».

La ligne était mince entre le faire s'interroger de façon maladroite et le rendre carrément raciste et antipathique. Jouer avec ces malentendus et préjugés bien présents dans notre société exigeait finesse et réflexion.

Qu'est-ce qui a été le plus formateur pour vous dans l'exercice de votre métier d'auteur? Les scripts-éditeurs, la littérature, la lecture de scénarios ou de livres sur la scénarisation?

Nous avons tous deux une formation d'interprète (Daniel en humour et David en théâtre) qui nous a habitués à se mettre un texte en bouche et créer des personnages crédibles et humains. L'écoute de nombreuses *sitcoms* depuis l'enfance nous a également inculqué les sens du punch et du timing qui sont essentiels en humour. Enfin, l'expérience acquise à travailler année après année sur différents projets de plus ou moins grande

---

## DANIEL LANGLOIS

### TÉLÉVISION

- [Ça décolle](#)
- [Gala des Prix Gémeaux](#), script-éditeur et coconcepteur (2 éditions)

### RADIO

- [À la semaine prochaine](#), scripteur 2012-2014
- [Fréquence OSM](#)

### THÉÂTRE

- [Revue et corrigée](#)
- 



GRACIEUSITÉ GROUPE V MÉDIA

## DAVID LEBLANC

### TÉLÉVISION

- [Ça décolle](#)
- [Ouache!](#)
- [Gros Titres](#)
- [16H](#)

### THÉÂTRE

- [La famille Chose](#)
  - [Insertions](#)
  - [Minuit Kevin](#)
  - [Pièces pour emporter](#)
- 



GRACIEUSITÉ GROUPE V MÉDIA

envergure permet de juger rapidement, d'instinct, de ce qui sera efficace ou non au final.

L'écriture d'un scénario appelle beaucoup de commentaires à toutes ses étapes du processus avant de passer à sa réalisation - croyez-vous qu'il soit possible de rester ouvert aux commentaires sans s'éloigner de sa propre vision? Comment réagissez-vous quand on vous demande de sacrifier des choses auxquelles vous êtes particulièrement attachés (*kill your darlings*)?

Nous avons la chance de travailler en duo et d'être amis dans la vie depuis assez longtemps pour pouvoir se dire la vérité sans devoir prendre de détour. Si quelqu'un s'attache à une idée qui ne fonctionne pas, l'autre est là pour le lui faire réaliser. On arrive à se convaincre assez bien l'un l'autre, et lorsqu'on est tous les deux d'accord sur un gag, c'est qu'il a de bonnes chances de fonctionner.

On a également pu être épaulés de façon incroyable par Johanne Larue qui était notre scripte-éditrice et productrice au contenu. Elle savait nous encourager, nous garder dans le droit chemin et pousser plus loin nos idées de la façon la plus efficace et agréable qui soit. Elle ne cherchait pas à nous emmener « ailleurs », mais

plutôt exactement là où on voulait aller sans en être conscients ou sans savoir comment si rendre. Par une réflexion, une question, un commentaire, l'histoire qu'on cherchait à livrer se révélait à nous et l'humour trouvait le ton recherché.

## ■ L'IMPOSTEUR

[Bernard Dansereau](#), [Annie Piérard](#),  
[Étienne Piérard-Dansereau](#)

Annie Piérard et Bernard Dansereau écrivent ensemble depuis plus de trente ans. À la télévision, après avoir collaboré à plusieurs séries, dont *2 frères* et *Caserne 24*, Annie et Bernard ont écrit *Annie et ses hommes*, une aventure qui a duré sept ans. Ils ont enchaîné avec *Toute la vérité* qui traitait de l'univers des procureurs de la couronne. La complexité du sujet, ainsi que le goût d'explorer d'autres méthodes de travail les ont amenés à s'adjoindre une équipe de scénaristes collaborateurs durant les six années d'écriture.

Le dernier projet du couple, la série *L'imposteur* a été écrit en collaboration avec leur fils Étienne Piérard-Dansereau qui vient de terminer le cours de scénarisation cinéma à L'inis après un certificat en scénarisation à l'UQAM.

### Pouvez-vous nous résumer brièvement votre série télé?

Ex-prisonnier, Philippe peine à reprendre sa vie en main lorsqu'un évènement sordide vient bouleverser son destin; Philippe devient un imposteur. Il mènera alors une double vie, chaussant à la fois les souliers de l'ex-trafiquant qui habite le sous-sol de ses parents et ceux d'un homme bien nanti au succès professionnel éclatant. Philippe avance sur un mince fil tendu entre deux univers où tout peut basculer au moindre faux pas.

### Quelle situation ou personnage vous a donné le plus de fil à retordre durant l'écriture?

Étienne : Étant donné la prémisse de la série, garder le récit crédible était un défi à surmonter durant tous les épisodes.

Bernard : Notre personnage principal fait semblant d'être quelqu'un qu'il n'est pas. Il se retrouve constamment dans des situations dont il n'a pas les clés. Le plaisir de l'exercice, c'est qu'il est un peu comme le spectateur. Il découvre ce qui se passe au fur et à mesure. Le défi d'auteur, c'était de communiquer ce qu'il y a dans sa caboche. Qu'on accepte qu'il réagisse comme il le fait.

Annie : Pour moi, ça a été de trouver la structure générale de la série. Aller dans une direction, c'est en éliminer mille autres! Pas facile pour une balance...

Qu'est-ce qui a été le plus formateur pour vous dans l'exercice de votre métier d'auteur? Les scripts-éditeurs, la littérature, la lecture de scénarios ou de livres sur la scénarisation? ▶

# SPÉCIAL RENTRÉE TÉLÉVISION

Suite de la page 7

**Annie :** Ce qui me semble avoir été le plus formateur c'est d'avoir des dates butoirs pour la remise des scénarios. D'avoir une échéance oblige à plonger et à rester dans l'eau. Il y a rien de mieux pour apprendre à nager. ;-)

**Étienne :** Parmi de nombreuses ressources, ma formation à L'inis a été des plus instructives parce qu'elle m'a plongé dans la pratique du métier de scénariste.

**Bernard :** La télé elle-même a toujours été une grande influence. Comment faire quelque chose d'aussi vrai que *Thirtysomething* ou d'aussi magique qu'*Ally McBeal*, les séries qui faisaient le buzz, quand on a commencé? Mais en même temps, au moment de créer une nouvelle série, la dernière chose qu'on souhaite c'est qu'elle ressemble à autre chose qui existe déjà.

Avez-vous des « exercices » « jeux » de créativité que vous faites à certains moments de l'écriture pour ouvrir des pistes ou régler certains problèmes?

**Bernard :** Essayer de se rappeler que si on écrit en équipe, ce n'est pas pour écrire seul. Il faut « payer le prix » : accepter de passer assez de temps ensemble à chercher, à gossier, pour qu'une perception commune émerge.

**Annie :** Pour *L'imposteur*, quand on arrive devant un nœud, souvent on se donne une heure pour trouver une liste de solutions, chacun de notre côté, sans se censurer. En partageant le tout et en se relançant, il arrive qu'on débloque. Sinon, on s'enfoncé davantage et on espère des jours meilleurs...

**Étienne :** Prendre une marche, faire des listes, faire des brouillons... Il est difficile de trouver une recette!

Avez-vous le sentiment que la scénarisation est un métier méconnu des spectateurs? Des chroniqueurs? Des critiques?

**Bernard :** Ça me semble clair que les auteurs qui sont aussi comédiens ou humoristes prennent plus facilement leur place dans l'espace médiatique. Annie et moi, ce n'est certainement pas notre force. Est-ce que c'est grave? Il y a quelque chose dans l'anonymat qui me plaît. On a un pied dans le show business et l'autre dans la vie plus « normale ».

L'écriture d'un scénario appelle beaucoup de commentaires à toutes ses étapes du processus avant de passer à sa réalisation - croyez-vous qu'il soit possible de rester ouvert aux commentaires sans s'éloigner de sa propre vision? Comment réagissez-vous quand on vous demande de sacrifier des choses auxquelles



.....  
**BERNARD DANSEREAU**  
**ANNIE PIÉRARD**  
**ÉTIENNE PIÉRARD-DANSEREAU**

## TÉLÉVISION

- [L'imposteur](#)
  - [Toute la vérité](#)
  - [Annie et ses hommes](#)
  - [Caserne 24](#)
  - [2 frères](#)
- .....

vous êtes particulièrement attachés (*kill your darlings*)?

**Annie :** Si un scénariste doit sacrifier sa « vision », c'est peut-être qu'il a le mauvais sujet ou les mauvais partenaires lecteurs. En télévision, quand on a confiance à nos premiers lecteurs (producteurs, diffuseurs, réalisateur), leurs commentaires sont souvent très précieux. Leurs yeux sont vierges et si quelque chose n'est pas clair ou pas intéressant pour eux, il y a bien des chances que l'effet soit le même pour la personne qui, au bout du compte, sera assise devant son écran. Si après réflexion, on décide de sacrifier quelque chose qui nous semblait important, c'est qu'on nous a convaincus... ce qui arrive quand même régulièrement.

**Bernard :** On a la chance de travailler avec des gens qui nous font confiance et qui respectent notre vision. *L'imposteur* nous a probablement demandé plus de réécriture que nos projets précédents, mais c'était fait dans un esprit de collaboration, sans crise, avec très peu de friction. L'ennemi était commun : comment faire la série qu'on voulait tous faire, en seulement 53 jours de tournage. **A**

# Un nouveau chapitre culturel pour le Québec

## CONSULTATION DU MCCQ SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE

En mars dernier, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) invitait les Québécois à participer à [une vaste consultation publique](#) en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec. Cette consultation s'est tenue du 6 juin au 29 août 2016 et portait sur les enjeux et les défis à prendre en considération, les orientations et les objectifs à définir. En réponse à cet [avis de consultation](#), la [Société des auteurs de radio, télévision et cinéma](#) (SARTEC), l'[Association québécoise des techniciens de l'image et du son](#) (AQTIS), l'[Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec](#) (ARRQ) ont déposé un [mémoire conjoint](#) le 14 juillet dernier. La version intégrale du document est disponible sur notre site Internet. Nous présentons ici un résumé de ce mémoire.



### RÉSUMÉ

Les politiques culturelles et l'encadrement réglementaire ont favorisé l'essor de la production audiovisuelle nationale, mais la multiplication des plateformes, la tendance à la déréglementation et la réduction de l'aide financière publique remettent en cause la place du contenu national dans l'univers numérique.

En audiovisuel, le Québec ne dispose pas de tous les leviers, mais, étant donné l'importance culturelle du secteur, il se doit d'être interventionniste et ne pas hésiter à transcender les juridictions.

Le renouvellement de la politique culturelle doit être l'occasion de réaffirmer la nécessité d'améliorer la condition socioéconomique des créateurs, artistes et artisans en s'assurant que toute production soutenue par les fonds publics respecte les conditions de travail minimales négociées par les associations professionnelles.


Pour favoriser l'association des artistes à la vie économique de leurs œuvres, le gouvernement doit aussi œuvrer à faire modifier la [Loi sur le droit d'auteur](#) en faveur des créateurs, soutenir les efforts des sociétés de gestion collective et continuer d'être un utilisateur exemplaire.

Pour assurer la présence du contenu québécois sur les nouvelles comme les anciennes plateformes, le gouvernement doit non seulement rétablir les crédits d'impôt et le financement des institutions et organismes comme la [SODEC](#) et [Télé-Québec](#), mais il doit mettre à contribution les fournisseurs de service internet et les services par contournement.

Pour y arriver, il doit faire pression sur les instances fédérales (modifications à la [Loi sur la radiodiffusion](#), interventions au [CRTC](#)), pour assurer le maintien des obligations réglementaires en matière de quotas de diffusion, de dépenses en émissions d'intérêt national, etc., mais aussi pour appuyer la réglementation et la mise à contribution des FSI et des services par contournement.

Le gouvernement du Québec ne doit pas hésiter à utiliser ses propres leviers pour assurer le financement de nos productions et leur présence dans le nouvel univers numérique. En s'appuyant sur les travaux de la Commission sur la fiscalité, il peut taxer les FSI et les services par contournement pour, entre autres, financer la culture.

Le fédéral ayant échoué à développer un pôle international de production francophone, le Québec devrait œuvrer à développer la production en français à l'international avec les pays ayant cette langue en partage.

Le gouvernement du Québec doit agir rapidement pour réaffirmer sa souveraineté en matière culturelle et œuvrer à la modernisation des instruments législatifs et réglementaires, y compris en intervenant au niveau fédéral, pour y inclure les modes numériques de production et d'accès aux œuvres nationales. 

# AVIS DE CONSULTATION de radiodiffusion CRTC 2016-225

## RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE TÉLÉVISION DÉTENUES PAR LES GRANDS GROUPES

En réponse à l'[avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-225](#) sur le renouvellement des licences de télévision détenues par les grands groupes de propriété de langues anglaise et française, la [Société des auteurs de radio, télévision et cinéma](#) (SARTEC), l'[Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec](#) (ARRQ) et l'[Union des artistes](#) (UDA) ont déposé des mémoires conjoints, le 15 août 2016. Les trois associations professionnelles ont alors appuyé le renouvellement des licences de [Télétoon](#) (2016-0015-6), [Québecor Média](#) (2016-0017-2), [Groupe V Média](#) (2016-0019-8), [Corus entertainment](#) (2016-0022-1), [Bell Média](#) (2016-0020-6), et elles ont demandé à comparaître à l'audience publique du Conseil au mois de novembre prochain afin d'apporter des précisions sur les questions abordées dans leurs mémoires.

L'environnement dans lequel travaillent les télédiffuseurs francophones possède ses propres caractéristiques qui diffèrent de l'environnement anglophone, un constat partagé par le CRTC. Malheureusement, la politique réglementaire exposée dans [Parlons Télé](#) est axée sur les problèmes de la télévision anglophone et ne répond pas à la problématique francophone. Tous les requérants francophones impliqués dans la présente instance proposent de réduire ou d'éliminer les exigences reliées aux ÉIN. L'[ARRO](#), la [SARTEC](#) et l'[UDA](#) considèrent que la politique énoncée dans [Parlons Télé](#) mettra en péril le secteur francophone, à moins que les exigences existantes en matière d'Émissions d'intérêt national (ÉIN)<sup>1</sup> ne soient considérablement étoffées. Avant d'examiner les demandes de renouvellement des licences de télévision détenues par les grands groupes et d'offrir des solutions aux problèmes que posent leurs demandes de renouvellement, les trois associations ont présenté quelques réflexions sur [Parlons Télé](#).

- Dans un premier temps, elles examinent [Parlons Télé](#) en fonction des cinq thèmes suivants :
  - La programmation canadienne : de quantité à qualité
  - L'abolition de la politique d'exclusivité des genres
  - Investir dans les émissions d'intérêt national
  - Offrir un soutien réglementaire à la programmation canadienne, mais seulement en cas d'échec du marché
  - La réponse à [Parlons Télé](#) des requérants dans la présente instance
  
- L'étroitesse du marché a toujours conditionné, et conditionnera à l'avenir, l'appui financier et réglementaire dont bénéficie la production télévisuelle francophone. Considérant les économies d'échelle dans le domaine audiovisuel, la demande locale ne suffit pas à rentabiliser les entreprises qui produisent des émissions d'intérêt national (ÉIN) francophones. Par conséquent, la production de telles émissions n'a jamais été « autonome » et ne le sera jamais. Dans le secteur télévisuel francophone, le système de quotas n'a jamais fait problème. Si le CRTC persiste à vouloir privilégier une approche réglementaire basée sur les dépenses afin de favoriser la production d'émissions à budget élevé, il devrait accroître les exigences en matière de dépenses, en l'occurrence les dépenses consacrées à la production originale en français des ÉIN. ►

<sup>1</sup> Les Émissions d'intérêt national (ÉIN), telles que définies par le CRTC, englobent les émissions dramatiques et comiques, les documentaires de longue durée et les émissions canadiennes de remise de prix spécifiques qui rendent hommage à des créateurs et artistes canadiens. Pour les radiodiffuseurs de langue française, les ÉIN englobent aussi les vidéoclips et les émissions de variétés.

- L'abolition de la politique d'exclusivité des genres fragilisera davantage le secteur francophone, car elle aura pour effet d'encourager la convergence de la programmation des services télévisuels francophones, déjà limités en nombre et variété, vers les mêmes genres, comme cela s'est déjà produit dans la programmation de la radio à la suite de l'abolition des exigences reliées aux formats. Ce sont les exigences particulières de chaque service télévisuel qui en garantissent sa spécificité.
- Comme *Parlons Télé* ne propose rien pour renforcer la présence d'ÉIN, les titulaires de services francophones demandent une réduction de leurs obligations, s'il y en a. Malgré la requête du *CRTC* aux grands groupes de proposer, dans leurs demandes de renouvellement, des engagements relativement aux ÉIN, Corus, Québecor et V proposent d'éliminer toute obligation de cette nature.
- La prise de position du Conseil dans *Parlons Télé* voulant s'appuyer sur les forces du marché n'a pas d'assise dans les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* qui, contrairement à la *Loi sur les télécommunications*, ne privilégie aucunement les considérations économiques. En s'appuyant sur les forces du marché, le Conseil transfère les objectifs de la *Loi sur les télécommunications* à la télévision afin de justifier certaines politiques de déréglementation, comme l'abolition de la politique d'exclusivité des genres.
- La migration des auditoires francophones de la télévision généraliste (qui diffuse surtout de la production originale) vers la télévision spécialisée et payante (qui diffuse beaucoup de reprises) fragmente l'offre francophone au détriment de la production originale dans des catégories d'émissions coûteuses telles que les dramatiques et les documentaires uniques. Il n'en reste pas moins que c'est la télévision généraliste publique et privée qui, en grande majorité, déclenche le financement de ces émissions auprès des institutions financières, situation qui se maintiendra dans un avenir prévisible. En l'absence d'un renforcement des obligations actuelles, on risque de perpétuer les problèmes existants : réduction des budgets pour les séries dramatiques, fin des séries lourdes, absence d'émissions jeunesse à la télévision généraliste commerciale, etc.
- Avec *Parlons Télé*, le *CRTC* propose une approche basée sur les dépenses plutôt que sur les quotas de présentation voulant favoriser la production d'émissions de grande qualité. Or, si le Conseil réduit les quotas de présentation et accède aux demandes des requérants dans la présente instance de réduire les Dépenses en émissions canadiennes (DÉC) et les ÉIN, notre système de radiodiffusion essuiera des pertes considérables, tant en quantité qu'en qualité d'émissions canadiennes. À l'heure actuelle, le système de radiodiffusion francophone est confronté par une multitude de défis, dont des changements au paysage audiovisuel et les modifications de la réglementation télévisuelle occasionnées par *Parlons Télé*. L'*ARRO/SARTEC/UDA* visent à assurer une transition favorable à la pérennité de notre télévision.

## RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION POUR CHACUN DES GRANDS GROUPES

### QUÉBECOR MÉDIA (2016-0017-2)

- Dans le mémoire du 18 avril dernier qui accompagne ses demandes de renouvellement, *Québecor Média* prétend que « les entreprises médias n'ont jamais été aussi bouleversées au niveau de la rentabilité qu'elles le sont aujourd'hui. L'industrie a donc de plus en plus de raisons de se soucier de sa capacité de rentabilité et, au bout du compte, de l'avenir de la télévision traditionnelle sous sa forme actuelle. » Or, le Groupe TVA secteur télédiffusion et production a réalisé un bénéfice d'exploitation ajusté de 25,6 millions \$ sur des revenus de 428,5 millions \$ en 2015 et 19,7 millions \$ sur 380,2 millions \$ en 2014. Avec de tels résultats financiers, le Groupe TVA n'aura aucune difficulté à remplir ses obligations en matière d'Émissions d'intérêt national (ÉIN) au cours des prochaines années.

2015

bénéfice d'exploitation de 25,6 M\$  
sur des revenus de 428,5 M\$

2014

bénéfice d'exploitation de 19,7 M\$  
sur des revenus de 380,2 M\$

- Pour la prochaine période de licence, *Québecor* propose, « au cours de chaque année de radiodiffusion, de consacrer à l'investissement dans des émissions canadiennes ou à leur acquisition, au moins 70 % des dépenses en programmation de l'année de radiodiffusion en cours du réseau, de toutes les stations de télévision traditionnelle de Groupe TVA inc. et les services facultatifs admissibles. » Ainsi, non seulement propose-t-elle de réduire le rapport DÉC/dépenses de programmation courantes de 80 % à 70 % par rapport à la présente période, mais elle propose de l'appliquer à l'ensemble de son groupe désigné, sans aucun engagement en rapport avec les ÉIN.
- D'après nous, cette proposition n'est pas nécessaire à la viabilité du groupe désigné ou à des services individuels et le *CRTC* devrait rejeter cette approche que *Québecor* se dit « prête à envisager ». Considérant la variété dans les natures du service des différentes chaînes de *Québecor*, ainsi que la variabilité dans les DÉC et dans les ÉIN diffusées par chacune, le *CRTC* devrait désigner des obligations individuelles, au cas par cas, pour chacun des services de *Québecor* – comme c'est le cas à l'heure actuelle. ►

## AVIS DE CONSULTATION de radiodiffusion CRTC 2016-225

Suite de la page 11

- Le mémoire du 18 avril dernier de [Québecor](#) qui accompagne ses demandes de renouvellement contient un survol de l'environnement renfermant plusieurs affirmations qu'il faut nuancer. Entre autres, [Québecor](#) affirme que les entreprises médias n'ont jamais été aussi bouleversées au niveau de la rentabilité qu'elles le sont aujourd'hui. L'industrie a donc de plus en plus raison de se soucier de sa rentabilité et de l'avenir de la télévision traditionnelle dans sa forme actuelle. [Québecor](#) prétend que l'an dernier, TVA a affiché pour la première fois un BAII<sup>2</sup> négatif, passant d'un BAII de 36,1 millions \$ en 2011 à un BAII de -3,4 millions \$ en 2015. Quoique nous n'ayons pas de doute que la télévision généraliste va moins bien que par le passé (alors que les services spécialisés vont mieux), il faut signaler que le bénéfice d'exploitation de TVA était de 17,2 millions \$ en 2014 et de 14,1 millions de \$ en 2015 – avant les amortissements de 16,7 millions \$ en 2014 et de 17,5 millions \$ en 2015.
- Dans l'annexe 2 de la décision [CRTC 2012-42](#), le Conseil dit s'attendre à ce que « le titulaire fasse appel, aussi souvent que possible, au talent créateur canadien dans le développement de ses émissions et diminue dans la mesure du possible le recours à des concepts étrangers au profit d'un apport supplémentaire des concepts originaux canadiens. » L'[ARRO/SARTEC/UDA](#) souhaite que cette même attente soit reconduite dans la nouvelle licence du réseau TVA et de ses affiliées.
- Nous considérons que, chaque année, 50 % des revenus bruts de l'année de radiodiffusion précédente de l'entreprise devraient être consacrés aux DÉC durant la période de la nouvelle licence. (Si la requérante le préfère, les 50 % pourraient être calculés sur la base des revenus de l'année courante.) Nous recommandons aussi que 18 % de ses recettes annuelles brutes soient consacrées aux dépenses sur les ÉIN originales en langue française en première diffusion.
- Dans l'absence d'informations précises sur les montants consacrés à la production indépendante depuis le dernier renouvellement de leurs licences, nous croyons que TVA et ses stations de télévision généraliste devraient consacrer au moins la moitié (50 %) de leurs budgets de programmation canadienne par année de radiodiffusion à des émissions acquises de sociétés de production indépendante. Sinon, nous proposons qu'au moins 75 % des dépenses au titre des ÉIN soient consacrées à des entreprises de production indépendante, tel que stipulé dans l'approche par groupe (Politique réglementaire de radiodiffusion [CRTC 2010-167](#)).
- L'[ARRO/SARTEC/UDA](#) considèrent que les 41 % des revenus bruts de l'année de radiodiffusion précédente d'Addik TV devant être consacrés aux DÉC à l'heure actuelle devraient être maintenus pour la période de la nouvelle licence. Nous recommandons que la quasi-totalité de ses dépenses sur les émissions canadiennes – c'est-à-dire 40 % de ses recettes annuelles brutes – soient consacrées aux ÉIN, dont au moins la moitié en émissions canadiennes originales de langue française en première diffusion. Au moins 75 % des dépenses au titre des ÉIN devraient être consacrées à des entreprises de production indépendante, en conformité avec l'approche par groupe énoncée dans la politique réglementaire de radiodiffusion [CRTC 2010-167](#).
- À la suite de l'élimination de la politique d'exclusivité des genres, les services spécialisés comme Casa et Moi & Cie pourraient chercher à accroître la gamme de catégories d'émission offertes dans leurs grilles de programmation et à devenir plus généralistes, notamment en diffusant des longs métrages et d'autres fictions. Il est donc important que, lors de la prochaine période de licence, le Conseil leur impose des obligations en matière de DÉC. Nous considérons que le rapport DÉC/revenus bruts de l'année précédente de Casa devrait, au minimum, rester près du niveau atteint en 2015, soit 66 %. Le rapport DÉC/revenus bruts de l'année précédente de Moi & Cie devrait aussi rester près du niveau atteint en 2015, soit au moins 96 %.
- Au cours de la période de la nouvelle licence, nous considérons que Prise 2 devrait à tout le moins maintenir le niveau de DÉC atteint en 2015, soit 40 %. Nous recommandons aussi que la moitié des dépenses de Prise 2 sur les émissions canadiennes – c'est-à-dire 36 % de ses recettes annuelles brutes – soient consacrées aux dépenses sur les ÉIN, dont au moins la moitié aux émissions originales en langue française en première diffusion. Un minimum de 75 % des dépenses au titre des ÉIN devraient être dirigées vers des entreprises de production indépendante, en conformité avec l'approche par groupe énoncée dans la politique réglementaire de radiodiffusion [CRTC 2010-167](#).
- Nous recommandons qu'au cours de la période de la nouvelle licence, Yooop maintienne à tout le moins le niveau de DÉC atteint en 2015, soit 70 %. Nous recommandons également que la moitié des dépenses de Yooop sur les émissions canadiennes – c'est-à-dire 35 % de ses recettes annuelles brutes – soit consacrée aux dépenses sur les ÉIN, dont la moitié devrait être affectée aux dépenses sur les émissions originales en langue française en première diffusion. Au moins 75 % des dépenses au titre des ÉIN devraient être dirigées vers des entreprises de production indépendante, en conformité avec l'approche par groupe énoncée dans la politique réglementaire de radiodiffusion [CRTC 2010-167](#).
- La décision de radiodiffusion [CRTC 2012-242](#) renouvelait les licences de radiodiffusion de Québecor Média inc. pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août

<sup>2</sup> Bénéfices avant intérêts et impôt.

2015. Aujourd’hui, [Québecor Média](#) prétend que l’approche de DÉC basée sur les dépenses historiques des trois dernières années n’est plus pertinente. Nous sommes d’accord avec Québecor que les projections financières de TVA préparées à l’aide d’hypothèses peuvent se révéler fausses. À l’heure actuelle, le système de radiodiffusion francophone est confronté par une multitude de défis, dont des changements au paysage audiovisuel et les modifications de la réglementation télévisuelle occasionnées par [Parlons Télé. L’ARRQ/SARTEC/UDA](#) visent à assurer une transition favorable à la pérennité de notre télévision. Au cas où le [CRTC](#) décidait de rejeter la plupart de nos propositions, le Conseil devrait renouveler les licences concernées de Québecor pour une période n’excédant pas trois ans.

## GROUPE V MÉDIA (2016-0019-8)

- Au cours des dernières années, à l’exception de l’année 2014 (l’année couvrant l’acquisition de MusiquePlus et Musimax), les résultats financiers de [Groupe V Média](#) (Remstar Diffusion, télévision) se sont améliorés. Considérant que la proposition d’approche de groupe du [Groupe V](#) ne repose pas sur une question de viabilité du groupe et de ses services et que leurs prévisions financières restent les mêmes, peu importe l’approche retenue, nous considérons que le [CRTC](#) devrait désigner des obligations individuelles taillées sur mesure, au cas par cas, pour ses services – comme c’est le cas à l’heure actuelle.
- Aujourd’hui, par condition de licence, le réseau V doit consacrer, chaque année, un minimum de 4 millions de dollars provenant de son budget total de programmation à la programmation produite par des producteurs indépendants canadiens (ce qui exclut les entreprises liées aux actionnaires du Groupe V). [Le Groupe V](#) propose de supprimer cette exigence, car son modèle d’affaires repose maintenant sur le recours à la production indépendante. Or, la requérante demande des licences pour une période de cinq ans et, pendant cette période, pourrait possiblement revenir à la production liée. Nous recommandons donc qu’au moins 75 % des dépenses au titre des ÉIN soient consacrées à des entreprises de production indépendante, telle que déterminée dans l’approche par groupe (Politique réglementaire de radiodiffusion [CRTC 2010-167](#)).
- Selon sa licence actuelle, par engagement, le réseau et les stations généralistes de V devaient diffuser, en moyenne, sur une base annuelle, 5 heures d’émissions prioritaires canadiennes en 2014-2015 et au cours des années suivantes (décision [CRTC 2008-129](#), confirmée par la décision [CRTC 2012-243](#)). En 2013-2014, le pourcentage de la grille de programmation du réseau V au cours de la journée de radiodiffusion consacré aux émissions canadiennes a été inférieur de 3,2 % à l’obligation de 55 % prévue au Règlement sur la télédiffusion du Conseil. Même si l’on prétend qu’aujourd’hui « des mécanismes ont été mis en place », il est clair que l’on ne peut se fier à [Groupe V Média](#) quant à la mesure et du respect de ses obligations. De nouvelles conditions de licence en matière de contenu canadien s’imposent.

- Nous considérons que 40 % des revenus bruts de l’année de radiodiffusion précédente de l’entreprise devant être consacrés aux DÉC devraient être maintenus pour la période de la nouvelle licence. Nous recommandons aussi que 15 % de ses recettes annuelles brutes soient consacrées aux dépenses sur les ÉIN originales en langue française en première diffusion.
- À l’heure actuelle, au cours de chaque année de radiodiffusion, MusiquePlus ainsi que Musimax doivent consacrer à l’investissement dans leurs émissions canadiennes ou à leur acquisition 31 % des revenus bruts de l’année de radiodiffusion précédente. (Décision [CRTC 2014-465](#)) Nous recommandons que les seuils de DÉC de MusiquePlus et de Musimax demeurent à 31 % (que cela soit en fonction des revenus bruts de l’année précédente ou de l’année courante).

.....

**L’ARRQ-SARTEC-UDA considèrent que la production régionale de langue française pose encore problème et que l’attente voulant que les émissions diffusées par Musimax reflètent adéquatement toutes les régions du Québec, y compris celles à l’extérieur de Montréal, de même que toutes les régions du Canada, devrait être reconduite.**

.....

- De plus, à même ces 31 %, MusiquePlus et Musimax doivent, au cours de chaque année de la période de licence, verser au [Fonds Remstar](#), au titre du développement et de la production de vidéoclips canadiens, au moins 3,4 % des revenus bruts de l’année de radiodiffusion précédente provenant de l’exploitation de leurs services.<sup>3</sup> Considérant sa non-conformité à cette condition de licence, nous recommandons que la condition exigeant une contribution de 3,4 % de la part de MusiquePlus et de Musimax au [Fonds Remstar](#) demeure.
- À la suite de l’élimination de la politique d’exclusivité des genres, les services facultatifs comme MusiquePlus risquent de chercher à accroître la gamme de catégories d’émission offertes dans leurs grilles de programmation et à devenir plus généralistes. Il est donc important que le Conseil lui impose des obligations en matière d’ÉIN canadiennes lors de la prochaine période de licence. Nous considérons que le rapport ÉIN/revenus bruts de l’année précédente de MusiquePlus devrait, au minimum, s’approcher du niveau atteint en 2015 (28,8 %), c’est-à-dire 25 %.
- L’[ARRQ/SARTEC/UDA](#) recommandent que le [CRTC](#) exige qu’au moins 75 % des dépenses sur les ÉIN de MusiquePlus soient consacrées à des entreprises de production indépendante, tel que déterminé dans l’approche par groupe élaborée dans la politique réglementaire de radiodiffusion [CRTC 2010-167](#). Nous considérons aussi que la production régionale de ▶

## AVIS DE CONSULTATION de radiodiffusion CRTC 2016-225

Suite de la page 13

langue française pose encore problème et que l'attente voulant que les émissions diffusées par MusiquePlus reflètent adéquatement toutes les régions du Québec, y compris celles à l'extérieur de Montréal, de même que toutes les régions du Canada, devrait être reconduite.

- Nous considérons que, au cours de la prochaine période de licence, le rapport ÉIN/revenus bruts de l'année précédente de Musimax devrait être, au minimum, près de la moitié du niveau de DÉC atteint en 2015 (58,5 %), soit 25 %.
- Enfin, l'ARRQ/SARTEC/UDA considèrent que la production régionale de langue française pose encore problème et que l'attente voulant que les émissions diffusées par Musimax reflètent adéquatement toutes les régions du Québec, y compris celles à l'extérieur de Montréal, de même que toutes les régions du Canada, devrait être reconduite.

### CORUS ENTERTAINMENT (2016-0022-1)

- Aux fins de renouvellement de ses licences de langue française, [Corus Entertainment](#) propose de regrouper les services facultatifs Historia et Série+ dans un groupe désigné. Corus propose aussi que ses services facultatifs Télétoon français et Teletoon anglais conserve une seule licence et demeure dans son groupe désigné de langue anglaise. Comme nous l'expliquons dans notre intervention au dossier de Télétoon/Teletoon, nous considérons que Teletoon anglais et Télétoon français devraient être scindés en deux services.
- [Corus](#) postule également que « ni [V Média](#), ni [Québecor](#) qui exploite le réseau TVA et différents services facultatifs, ne sont astreints à des exigences en matière de DÉC. Ils n'ont pas non plus de quotas à respecter pour les ÉIN. » Or, en faisant cette affirmation, [Corus](#) omet de mentionner plusieurs éléments importants concernant [Groupe V](#), TVA et Astral. Corus prétend également que « le principe même du contenu canadien et des ÉIN n'a aucune résonance du côté francophone. » Or, ces succès s'appliquent surtout aux réseaux Radio-Canada et TVA. Le succès du contenu canadien (lire production originale de langue française) s'avère beaucoup plus mitigé pour les stations comme celles de [V Média](#) et aux services spécialisés comme Télétoon et la Chaîne Disney. De fait, les affirmations de [Corus](#) témoignent d'un manque de connaissances du marché francophone. Le vrai problème avec ces deux services de [Corus](#), ainsi que La Chaîne Disney et Télétoon, est le peu d'émissions originales en langue française.
- Considérant, entre autres, que la proposition d'approche de groupe de [Corus](#) ne repose nullement sur une question de

viabilité de ses services, et la non-conformité d'Historia avec une de ces conditions de licence actuelle, l'ARRQ/SARTEC/UDA recommandent que le CRTC désigne des obligations individuelles pour ses services, sans une cible particulière de groupe. Par conséquent, nous proposons un seuil de DÉC de 30 % et un seuil de 18 % de dépenses sur les ÉIN pour la chaîne Historia.

- Considérant, entre autres, que la proposition d'approche de groupe de [Corus](#) ne repose nullement sur une question de viabilité de ses services, la non-conformité de Série+ avec une de ces conditions de licence actuelle et l'importance des dépenses sur les ÉIN pour la télévision francophone, nous recommandons que le CRTC désigne des obligations individuelles pour Série+, sans une cible particulière de groupe. Par conséquent, nous proposons un seuil de DÉC de 30 % et un seuil de 18 % de dépenses sur les ÉIN pour Série+.
- Considérant que [Corus](#) est propriétaire de [Nelvana Limited](#), société de production et de distribution de films et d'émissions télévisuelles, nous recommandons qu'une condition soit réimposée à Série+ afin d'éviter le recours par Série+ à un excès de production liée à [Corus](#). Le libellé de cette condition devrait être calqué sur la condition 6 d'Historia limitant à 5 % annuellement ses dépenses d'acquisition de droits d'émissions originales canadiennes consacrées à des émissions produites par les actionnaires du titulaire ou des entreprises affiliées.

.....

**L'ARRQ-SARTEC-UDA proposent  
que les dépenses [de Corus] sur les  
dramatiques canadiennes soient augmentées  
à 3 M\$ par année et les dépenses sur le doublage  
en français au Canada à 5 M\$ par année.**

.....

- [Corus](#) demandait que soit supprimée la condition de licence qui l'obligeait actuellement à consacrer au financement de dramatiques originales de langue française au moins 1,5 million de \$ par année à même les dépenses au titre des émissions canadiennes et 3,5 millions de \$ pour défrayer les coûts de doublage en français au Canada des séries canadiennes et internationales diffusées. Considérant la rentabilité de Série+, l'importance de la production originale de langue française pour la télévision francophone, le manque de respect que [Corus](#) a manifesté pour les conditions de licence actuelles de Série+, nous proposons que les dépenses sur les dramatiques canadiennes soient augmentées à 3 millions de \$ par année et les dépenses sur le doublage en français au Canada à 5 millions de \$ par année.

<sup>3</sup> Dans la décision CRTC 2014-465 approuvant le contrôle effectif de MusiquePlus en faveur du Groupe V Média, Groupe V était autorisé à verser une portion des avantages tangibles prévues au Fonds Remstar. Or, Groupe V n'a pas versé la contribution de 2014-2015 (169 906,29 \$) avant le 31 août 2015 comme exigé par le Conseil.

- Lors de l'instance menant à la décision [CRTC 2013-737](#), [Corus](#) avait proposé une exigence en DÉC de 16 % pour Teletoon Retro (aujourd'hui appelée « la Chaîne Disney »), qui correspondaient selon [Corus](#) aux exigences en DÉC harmonisées pour les autres services spécialisés de catégorie B au sein du groupe désigné de Corus. Parallèlement, Corus avait proposé d'imposer une exigence de dépenses en ÉIN de 4 % pour Teletoon Retro, sur la base des dépenses moyennes en ÉIN des trois années de radiodiffusion précédentes. (paragr. 97) [L'ARRO-SARTEC-UDA](#) recommandent un seul de DÉC de 16 % et un seuil de dépenses sur les ÉIN de 10 % pour la Chaîne Disney.
- Étant donné que [Corus](#) est propriétaire de [Nelvana Limited](#), société de production et de distribution de films et d'émissions télévisuelles, nous considérons qu'une condition s'impose afin de limiter le recours par la Chaîne Disney à la production liée. Le libellé de cette condition devrait être calqué sur la condition 6 d'Historia limitant à 5 % annuellement ses dépenses d'acquisition de droits d'émissions originales canadiennes consacrées à des émissions produites par les actionnaires du titulaire ou des entreprises affiliées.
- Enfin, pour la prochaine période de licence, [Corus](#) envisage un environnement très compétitif qui tempèrera la croissance des services facultatifs. Si le Conseil partage cette vision, il devrait renouveler les licences des services de langue française de [Corus](#) pour une période n'excédant pas trois ans.

## TÉLÉTOON (2016-0015-6)

- [Corus](#) propose que ses services facultatifs Teletoon anglais et Télétoon français conserve une seule licence et demeure dans son groupe désigné de langue anglaise. dans sa demande de renouvellement de la licence de [Teletoon/Télétoon](#), Corus insiste que « The maintenance of separate decision-making personnel is not required in an environment where genre exclusivity has been eliminated. » (DM#2628791) D'après nous, une simple référence aux politiques exposées par le Conseil dans *Parlons Télé* ne justifie pas la suppression de toute participation québécoise dans Télétoon. Ce que Corus semble vouloir éviter, c'est de tenir et de dévoiler une comptabilité distincte relative aux deux chaînes. [L'ARRO-SARTEC-UDA](#) considèrent que Teletoon anglais et Télétoon français devraient être scindés en deux services et que le Télétoon de langue française devrait être assujéti à des exigences réglementaires identiques à celles d'aujourd'hui.
- Dans le but de conserver une seule licence pour Télétoon français et Teletoon anglais à l'intérieur de son groupe désigné de langue anglaise, Corus propose de fixer à 26 % l'exigence moyenne de groupe en matière de DÉC, ainsi qu'à 27 % les exigences individuelles en matière de DÉC pour ses stations de télévision et ses services facultatifs de langue anglaise, dont Teletoon/Télétoon. En ce qui concerne les ÉIN, [Corus](#) propose de fixer l'exigence minimale du groupe à 5 %, et qu'au moins 75 % des dépenses soient allouées à des producteurs indépendants.

- Considérant la rentabilité de [Teletoon/Télétoon](#) et l'importance de la production originale de langue française pour la télévision francophone, [l'ARRO-SARTEC-UDA](#) proposent de retenir, à tout le moins, les conditions actuelles au cours de la prochaine période de licence :

- consacrer à l'investissement dans des émissions canadiennes ou à leur acquisition 34 % des revenus bruts de l'année précédente de l'entreprise;
- consacrer à l'investissement dans des émissions d'intérêt national ou à leur acquisition, 26 % des revenus bruts de l'année précédente de l'entreprise;
- au moins 75 % des dépenses faites en vertu de la condition 6 doivent être versées à une société de production indépendante;
- consacrer à l'investissement dans des émissions canadiennes de langue française ou à leur acquisition au moins 9 % des revenus bruts de l'année précédente de l'entreprise. De plus, ces dépenses ne peuvent être comptabilisées afin de satisfaire aux obligations de tout autre service du groupe Corus;
- au moins 75 % de toutes les dépenses relatives à l'acquisition ou aux commandes d'émissions canadiennes originales de première diffusion doit être réservé à des producteurs non liés.
- Le titulaire ne doit pas verser à ses actionnaires ou sociétés affiliées des dépenses au titre de l'élaboration et de la rédaction de scénarios et doit consacrer au moins un tiers de toutes ses dépenses au titre de l'élaboration et de la rédaction de scénarios à des producteurs canadiens de langue française;
- conserver le personnel décisionnel dédié à la commande d'émissions destinées exclusivement à [TELETOON/TÉLÉTOON](#);
- ne pas consacrer plus de 10 % des émissions diffusées à de la programmation diffusée sur les services spécialisés Treehouse TV ou YTV.

**Considérant la rentabilité de Teletoon/Télétoon et l'importance de la production originale de langue française pour la télévision francophone, l'ARRQ-SARTEC-UDA proposent de retenir les conditions actuelles au cours de la prochaine période de licence.**


## BELL MÉDIA (2016-0020-6)

- Dans le groupe francophone, [Bell Média](#) propose d'ajouter RDS Info, un service de sport d'intérêt général, aux services facultatifs faisant partie du groupe énoncé dans la décision [CRTC 2011-444](#). Selon nous, RDS Info n'a aucune affinité avec les autres services du groupe francophone de Bell et devrait être soustrait du groupe. Comme Bell le propose au sujet de ►

## AVIS DE CONSULTATION de radiodiffusion CRTC 2016-225

Suite de la page 15

RDS, RDS Info devrait être considéré comme un service qui ne contribuera pas aux exigences de groupe. En 2014-2015, RDS Info a reporté 10,2 millions \$ en DÉC et, s'il en faisait partie, il servirait à gonfler artificiellement les DÉC du groupe.

- Le mémoire supplémentaire des services de langue française qui accompagne les demandes de renouvellement de [Bell Média](#) est identique à celui de langue anglaise (c'est-à-dire, essentiellement une traduction) et accorde peu d'attention aux spécificités du secteur francophone. À tout le moins, [Bell Média](#) fait un geste symbolique concernant les ÉIN, en s'accommodant minimalement de ses obligations réglementaires, geste que [Corus](#), [Québecor](#) et [Groupe V](#) refusent de faire. Or, les exigences de 2011 pour [Bell Média](#) ont été établies pour un ensemble de services de langue anglaise et ne devraient pas être transposées sans nuance aux licences des services de langue française. En ce qui concerne celles-ci, il n'y a aucune raison valable de diminuer l'exigence en matière d'ÉIN de 18 % établie dans la décision [CRTC 2014-62](#).
- À l'exception de RDS Info et de Canal D Investigation (ce dernier était seulement dans sa deuxième année d'exploitation en 2014-2015), les services de langue française de Bell ont connu d'excellents résultats financiers au cours des cinq dernières années – surtout Canal D, Canal Vie et CinéPop. Voir l'annexe A du présent document. Par conséquent, l'[ARRO-SARTEC-UDA](#) recommandent un seuil de DÉC de 35 % et un seuil de 18 % de dépenses sur les ÉIN pour chacun des services du groupe pris individuellement. Tel qu'énoncé dans l'approche par groupe, au moins 75 % des dépenses au titre des ÉIN devraient être consacrées à une entreprise de production indépendante.
- Nous n'aurions pas d'objection à une exception aux exigences normalisées de diffusion d'émissions canadiennes voulant que les services Super Écran et Cinépop soient tenus de consacrer seulement 30 % de la journée de radiodiffusion à la diffusion d'émissions canadiennes, au lieu du 35 % prévu dans le nouveau cadre politique du CRTC – pourvu que, par condition de licence, CinéPop et Super Écran se limitent essentiellement à des émissions tirées de la catégorie 7 (dramatiques et comédies). Super Écran, et surtout CinéPop, continuent à être très rentables, et nous considérons qu'il est essentiel que les deux services payants demeurent une vitrine pour le long métrage canadien.
- Nous croyons que VRAK diffuse un trop grand nombre d'émissions canadiennes de langue anglaise en traduction française. D'après nous, seule une obligation exprimée en nombre d'heures précises pourra augmenter la diffusion d'émissions originales canadiennes produites en français. Pour cette raison, le minimum de 104 heures (deux heures par semaine) dans l'actuelle condition de licence devrait être reconduit, et VRAK devrait consacrer au moins 50 % de ses dépenses d'émissions canadiennes à des dépenses d'émissions dramatiques originales de langue française, diffusées en première diffusion. Si l'abolition de cette condition était sans effet, pourquoi alors l'abolir? 

SODEC

Québec 

SeriesLab

## PROGRAMME D'AIDE À L'ÉCRITURE DE SÉRIES TÉLÉ

En association avec Séries Mania, le Torino Film Lab lance SeriesLab, un nouveau programme d'aide à l'écriture de séries télé qui s'adresse aux scénaristes et créateurs internationaux souhaitant être accompagnés dans la première phase d'élaboration de leur série.

### QU'EST-CE QUE SERIESLAB?

Destiné à développer des projets de séries innovants et de grande envergure grâce à un cours de quatre mois (trois ateliers résidentiels de quatre jours et deux sessions en ligne, de janvier à avril 2017), SeriesLab vise à accompagner neuf projets. Le programme suit tout le processus de création d'un concept de série télé, offrant aux scénaristes le soutien de tuteurs et de script-éditeurs hautement qualifiés, jusqu'à la présentation finale lors des Séries Mania Industry Days en avril 2017.

### QUI PEUT PARTICIPER?

Le programme est ouvert aux scénaristes et aux réalisateurs professionnels internationaux. Tous les concepts doivent être inédits, ce qui signifie qu'ils ne doivent jamais avoir été présentés lors d'un événement professionnel auparavant.

### FRAIS ET BOURSES DE PARTICIPATION

Tarif : 2 500 euros par équipe jusqu'à deux participants (un troisième participant – coauteur ou producteur attaché – peut rejoindre le groupe dans des cas exceptionnels, avec un coût supplémentaire de 1 000 euros)\*. Des bourses de mérite peuvent être attribuées.

\* Ce montant couvre l'organisation de l'atelier, les sessions en ligne, l'hébergement et la subsistance au cours des ateliers. Les participants doivent payer les frais de déplacement.

### INSCRIPTION

Date limite : le 17 octobre 2016, 12 h, HNEC (midi). Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site du Torino Film Lab à [www.torinofilmclub.it](http://www.torinofilmclub.it).  
Pour plus d'information, veuillez contacter [angelica.cantisani@torinofilmclub.it](mailto:angelica.cantisani@torinofilmclub.it).

### Contact SODEC

Véronique Le Sayec  
Déléguée des affaires internationales  
514 841-2209  
[veronique.lesayec@sodec.gouv.qc.ca](mailto:veronique.lesayec@sodec.gouv.qc.ca)



## PROFITEZ DE LA PRÉVENTE DES CARNETS 5 BILLETS !

Les RIDM vous proposent leurs carnets 5 billets à prix réduits :  
Régulier : 40 \$ (taxes incluses)

Étudiants et séniors : 30 \$ (taxes incluses)

### VOUS AVEZ JUSQU'AU 18 OCTOBRE INCLUS POUR EN PROFITER !

Ils seront à 50 \$ (tarif régulier) et 40 \$ (tarif étudiants et aînés) à l'ouverture de la billetterie le 19 octobre.

Je profite de l'offre » » »



## Abonnez-vous à Élément, l'infolettre !

Restez allumé ! Suivez les actualités du cinéma québécois grâce à notre site Web

Je m'abonne » » »

[elephant\\_commentaire@canoe.ca](mailto:elephant_commentaire@canoe.ca) | [elephantcinema.quebec](http://elephantcinema.quebec)

## CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT

### FRANÇOIS BARBEAU : LE LIVRE

Objectif : garder vivante l'œuvre du grand créateur de costume

À la suite du décès de François Barbeau en janvier 2016, son travail colossal est menacé de tomber dans l'oubli n'ayant jusqu'à maintenant jamais fait l'objet d'une publication qui témoignerait de son apport à l'art du costume tant au cinéma que dans tous les domaines des arts de la scène : théâtre, opéra, danse, comédie musicale, variétés et cirque. La Fondation Jean-Paul Mousseau veut donc laisser une trace de son œuvre en lui consacrant un livre.

Le livre est écrit et les images choisies. Ne reste plus qu'à réunir les sommes nécessaires pour l'imprimer et le diffuser. Pour cela, nous avons besoin de vous ; nous vous invitons à vous en procurer dès maintenant un exemplaire en prévente dans le cadre de notre campagne de socio-financement. Notre objectif : atteindre au moins 200 livres vendus.

Merci à l'avance pour votre appui. Et n'hésitez pas à faire circuler notre appel dans votre réseau.

Michel Beauchemin, directeur de la Fondation Jean-Paul Mousseau de 2009 à 2015

POUR EN SAVOIR PLUS : [fr.ulule.com/barbeau-livre/](http://fr.ulule.com/barbeau-livre/)

# L'inis

## MUTUELLE DE FORMATION DU SECTEUR DE L'AUDIOVISUEL

### TARIF RÉDUIT POUR LES MEMBRES DE LA SARTEC

Les membres SARTEC sont admissibles au tarif réduit pour les [cours mutualisés](#) (avec un accès prioritaire), les [microprogrammes](#) et les [cours à la carte](#) offerts par [L'inis](#).

Pour vous prévaloir de ce privilège, vous devez :

1. Vous créer un compte d'utilisateur sur le site Web de L'inis : [www.inis.qc.ca/inscription](http://www.inis.qc.ca/inscription)
2. Cocher la case qui confirme que vous êtes admissible au tarif réduit des microprogrammes et des cours à la carte de L'inis.
3. Indiquer que vous l'êtes à titre de « Mutuelle-Membre d'un organisme membre » et inscrire votre numéro de membre SARTEC.
4. Cocher la case qui confirme que vous êtes admissible aux cours mutualisés à titre de « Membre d'un membre-Mutuelle », indiquer l'organisme « SARTEC » et inscrire votre numéro de membre.

### VOUS POUVEZ DÈS MAINTENANT VOUS INSCRIRE AUX FORMATIONS DE CET AUTOMNE!

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Claudine Trudel du Service de la formation professionnelle continue de L'inis :

- par téléphone : 514 285-1840, poste 204
- par courriel : [ctrudel@inis.qc.ca](mailto:ctrudel@inis.qc.ca)



## LA PÉRIODE D'INSCRIPTIONS AUX PRIX ÉCRANS CANADIENS 2017 EST EN COURS!

Vous avez jusqu'au **vendredi 21 octobre** prochain pour inscrire vos productions dans les **catégories Film** des **prix Écrans canadiens** et soumettre la candidature des artistes et artisans qui ont contribué à l'excellence des œuvres.

Pour en savoir plus sur les modalités d'inscriptions, rendez-vous sur le [site Web du concours](#).

Pour toute question, communiquez avec Samuel Bélisle, coordonnateur des prix Écrans canadiens, à [sbelisle@acct.ca](mailto:sbelisle@acct.ca) ou au 514 849-7448, poste 28.

Les prix Écrans canadiens 2017 seront décernés dans le cadre de la semaine du Canada à l'écran qui aura lieu du 6 au 12 mars prochain.

## Nos membres à l'honneur!

### FÉLICITATIONS!



© JOSÉE LAMBERT

- Marie-Claire Blais, [lauréate du Prix Molson 2016](#), Conseil des arts du Canada.



GRACIEUSÈTE MARIE VIEN

- Marie Vien, [Hommage Diamant Birks](#), Téléfilm Canada et Birks.
- Marie Ka bénéficiaire de la [Bourse d'études Unis TV](#) d'une valeur de 15 000 \$ Programme documentaire de L'inis.
- Xavier Dolan (scén.-réal.), [Juste la fin du monde](#), représente le Canada aux Oscars.
- Chloé Cinq-Mars (scén.), [La Voce](#), – Grand prix de la compétition nationale – court métrage, FCVQ.
- Mathieu Denis, Simon Lavoie (scén., réal.) - [Ceux qui font les révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau](#) – Meilleur long métrage canadien - TIFF.
- Alexandre Goyette (scén.), Daniel Grou (réal.) - [King Dave](#) – Prix du public Meilleur film canadien - Fantasia.
- Yan England (scén.-réal.), [1:54](#) – Prix du Jury Junior du Festival international du film francophone de Namur (FIFF).

### LAURÉATS D'UN PRIX GÉMEAUX

#### Catégories « métiers »

- Brigitte Alepin - [Le prix à payer](#) - – Scénario : documentaire
- François Avard, Martin Matte - [Les beaux malaises](#) - – Texte : comédie
- Nicolas Boucher, Philippe Gendron, Pascal Mailloux, Kristine Metz, Julien Tapp - [Meilleur avant le 31, bon pareil le 1<sup>er</sup>](#) - – Texte : jeunesse
- Patrick Brunette - [Banc public](#) - – Recherche : talk-show, magazine
- Manuelle Légaré - [Qui êtes-vous?](#) - – Recherche : documentaire toutes catégories
- Isabelle Pelletier, Daniel Thibault - [Ruptures](#) - – Texte : série dramatique saisonnière
- Fred Pellerin - [Il est né le divin enfin! Un conte de Fred Pellerin](#) - – Texte : humour
- Francine Tougas - [Au secours de Béatrice](#) - – Texte : série dramatique annuelle

#### Catégories « émissions »

- Michelle Allen, Dominique Lachance, Manon Vallée - [Lien fatal](#) - – Émission ou série : docufiction
- François Avard, Martin Matte - [Les beaux malaises](#) - – Comédie
- François Avard, Benoit Pelletier, Jean-François Léger, Pierre-Luc Gosselin, Pascal Barriault, Nicholas Savard-L'Herbier, Isabelle Caroline, Louis-Philippe Rivard - [Bye bye 2015](#) - – Spéciale humoristique
- Denis Blaquièrre - [BDQC II](#) - – Émission ou série documentaire : arts et culture
- Nicolas Boucher, Philippe Gendron, Pascal Mailloux, Kristine Metz, Julien Tapp - [Meilleur avant le 31, bon pareil le 1<sup>er</sup>](#) - – Émission de variétés jeunesse

- Marc Brunet, Rafaële Germain - [Like-moi!](#) - – Série humoristique
- Gilles Desjardins - [Les pays d'en haut](#) - – Série dramatique saisonnière
- André Ducharme, Guy A. Lepage - [Tout le monde en parle](#) - – Émission ou série d'entrevues ou talk-show
- Kadidja Haïdara, Sarah Maude Beauchesne, Kristine Metz, Annabelle Poisson - [Le chalet](#) - – Émission ou série jeunesse : fiction
- Fred Pellerin - [Il est né le divin enfin! Un conte de Fred Pellerin](#) - – Spéciale de variétés ou des arts de la scène
- François Méthé, Paul-Maxime Corbin, Catherine Proulx - [De garde 24/7](#) - – Série documentaire : société
- Danielle Trottier - [Unité 9](#) - – Série dramatique annuelle

#### Catégories « médias numériques »

- Benoit Chartier, Catherine Proulx - [Justice - L'expérience](#) - – Production numérique pour une émission ou série : documentaire
- Michel Duchesne - [L'écrivain public](#) - – Série originale produite pour les médias numériques : fiction
- Benoit Lach, Vincent Lafortune - [Marc-en-peluuche](#) - – Production numérique originale produite pour les médias numériques : jeunesse
- Marc Roberge - [Génial! VI - Le laboratoire immersif](#) - – Production numérique pour une émission ou série : variétés



## GUILLAUME HARVEY PRIX SARTEC

Guillaume Harvey s'est vu décerner le prix SARTEC du Meilleur scénario pour son court métrage [Une bombe](#). Ce prix est accompagné d'une bourse de 1 000 \$ remise à un scénariste d'ici ayant écrit une œuvre en langue française remarquable présentée au [Fantastique weekend du cinéma québécois](#) dans le cadre du [Festival international de Films Fantasia](#) qui s'est tenu du 14 juillet au 4 août dernier. Toutes nos félicitations!



### UNE BOMBE

En 2002, à l'automne de leurs 16 ans, Maxime, Guérin et J-P trouvent la recette d'une « pipe bomb » sur Internet. Lorsque Guérin est tenté de réaliser l'expérience dans le cabanon de ses parents, Maxime se propose tout de suite pour l'aider. Mais ce n'est pas la bombe qui l'intéresse. Il y voit plutôt une opportunité de se rapprocher de la grande sœur de Guérin, l'intrigante Joëlle.

## FORMATIONS À VENIR 2016 - 2017

### ■ SCÉNARISER VOTRE DOCUMENTAIRE

Formatrice : Pierre Houle  
Automne 2016 | 29-30 octobre / 12-13 et 19-20 novembre / 3 et 13 décembre 2016  
Nombre de places disponibles : 8 (places limitées)  
Durée : 30 + 3 heures  
Lieu : Montréal  
Coût : 100 \$ (une valeur de 1 657 \$)

### ■ LE PROJET TÉLÉ : DE L'IDÉE AU FINANCEMENT

Formatrice : Julie Sauvé-Tremblay  
Automne 2016 | Samedi et dimanche 26-27 novembre 2016  
Nombre de places disponibles : 10 (places limitées)  
Durée : 18 + 2 heures  
Lieu : Montréal  
Coût : 70 \$ (une valeur de 799 \$)

### ■ SCÉNARISER POUR LA WEBTÉLÉ

Formatrice : Geneviève Lefebvre  
Hiver 2017 | Samedi et dimanche 28-29 janvier 2017  
Nombre de places disponibles : 12 (places limitées)  
Durée : 2 jours de formation (14 heures)  
Lieu : Montréal  
Coût : 70 \$ (une valeur de 567 \$)

### ■ ÉCRIRE UNE COMÉDIE DRAMATIQUE

Formatrice : Marc Robitaille  
Hiver 2017 | samedi et dimanche 25-26 février 2017  
Nombre de places disponibles : 12 (places limitées)  
Durée : 14 heures  
Lieu : Montréal  
Coût : 70 \$ (une valeur de 673 \$)

### INSCRIPTION

Pour vous inscrire, contacter la coordonnatrice qui vous communiquera l'adresse pour envoyer le formulaire d'inscription (N'oubliez pas de nous envoyer votre paiement, c'est celui-ci qui confirmera votre inscription). Inscrivez-vous dès maintenant, car les places sont limitées et s'envolent rapidement.

### RENSEIGNEMENTS

Sur le site de la SARTEC : [www.sartec.qc.ca](http://www.sartec.qc.ca)  
CONTACT : Julie-Andrée Rostan  
Coordonnatrice en développement professionnel en culture  
Courriel : [jarostan@videotron.ca](mailto:jarostan@videotron.ca)  
Téléphone : 438-395-5323.

# Première maison : sommes-nous prêts financièrement ?

## SIX PISTES DE RÉFLEXION PRATICO-PRATIQUES

### 1 La règle d'or pour établir le prix de sa future maison

Aux mensualités, il faut minimalement ajouter les taxes municipales et scolaires ainsi que les frais d'énergie et les primes d'assurance habitation (assurance obligatoire pour les propriétaires). La règle d'or : un maximum de 32 % du revenu brut du ménage devrait être consacré aux frais liés à l'habitation.

### 2 Les grands oubliés : frais de démarrage

Qui dit achat, dit frais de démarrage ! Ces frais représentent de 3 % à 5 % de la valeur de la maison pour couvrir, par exemple, les frais d'évaluation, de notaire, les frais de mutation (« la taxe de bienvenue »), les possibles rénovations...

### 3 RÉER ou CELI : quand est-il possible de « raper » ?

Isabelle et Jérôme auraient-ils pu privilégier le RÉER au lieu du CELI afin de profiter du Régime d'accession à la propriété (RAP) ? Le RAP permet, pour un couple, de retirer jusqu'à 50 000 \$ de leur RÉER sans payer d'impôt pour l'achat d'une première maison. Pour cela, il faut avoir accumulé suffisamment de droits de cotisation RÉER inutilisés (calcul basé sur les revenus déclarés). Ainsi, de jeunes épargnants, qui travaillent depuis peu de temps, risquent de ne pas profiter du maximum offert par le RAP. Dans ce cas, l'utilisation du CELI est une bonne solution de rechange.

### 4 En ville ou en banlieue?


Acheter une propriété en périphérie de Québec coûterait probablement moins cher, mais s'éloigner du centre-ville rime souvent avec prêt automobile. Si, financièrement, les 2 options se révèlent équivalentes, la décision de vivre en ville ou en banlieue se basera sur le mode de vie que le couple souhaite mener aujourd'hui à 2, puis à 3, à 4...

### 5 Dettes : faut-il se dépêcher de les rembourser ?

Il est toujours recommandé de rembourser les prêts personnels le plus rapidement possible, mais les prêts étudiants font exception. Le remboursement accéléré d'un prêt étudiant est rarement avantageux. Parce que les prêts étudiants sont généralement amortis sur une période de 10 ans, le taux applicable est peu élevé (environ 3,20 %) et les intérêts payés sont déductibles d'impôts.

### 6 Protéger son avenir financier

Comme travailleuse autonome, Isabelle n'a pas d'assurance collective. Un conseiller en sécurité financière pourrait évaluer ses principaux besoins d'assurances afin qu'elle ait les bonnes protections au bon moment. L'assurance crédit hypothécaire, un produit offert à la signature d'un emprunt hypothécaire, propose une protection supplémentaire en cas de décès ou d'invalidité.

N. B. Il s'agit ici de pistes pour vous aider à atteindre vos objectifs. Pour obtenir des conseils personnalisés, n'hésitez pas à faire appel à un conseiller de la Caisse de la Culture. 

#### CAISSE DE LA CULTURE

La solution des travailleurs autonomes  
et des entreprises culturelles  
215, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200  
Montréal (Québec) H2Y 1M6  
Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)  
[www.caissedelaculture.com](http://www.caissedelaculture.com)

Source : [DESJARDINS.com](http://DESJARDINS.com)

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.